

- COMMUNE DE CONCOULES -

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Séance du conseil municipal du 8 février 2010 à 18 heures

Date de la convocation : 29 janvier 2010

Etaient présents tous les membres en exercice sauf M. Laurent DAUDE.

M. Georges CHEVALIER a été nommé secrétaire.

Budget Principal (M 14) - Section d'investissement - Reports de crédits fin 2009

Le maire explique que, vu la fin de l'exercice 2009, il convient de décider les reports de crédits concernant les dépenses de la section d'investissement.

Le maire propose de reporter les crédits suivants :

COMPTE	LIBELLÉ	TOTAL BUDGÉTISÉ	TOTAL RÉALISÉ	RESTE AU 31 12 2009	REPORT
10222	FCTVA (AVANCE TVA AUX SYNDICATS)	16 000.00 €	0.00 €	16 000.00 €	À REPORTER
165	DÉPÔTS ET CAUTIONNEMENTS REÇUS	1 500.00 €	324.24 €	1 175.76 €	À REPORTER
2111	TERRAINS NUS	93 600.00 €	780.84 €	92 819.16 €	À REPORTER
21316	ÉQUIPEMENTS DE CIMETIÈRE	10 000.00 €	0.00 €	10 000.00 €	À REPORTER
21318	AUTRES BÂTIMENTS PUBLICS	70 000.00 €	20 862.23 €	49 137.77 €	À REPORTER
2132	IMMEUBLES DE RAPPORT (BÂTIMENTS EN LOCATION)	20 000.00 €	0.00 €	20 000.00 €	À REPORTER
2151	RÉSEAUX DE VOIRIE	50 000.00 €	14 557.54 €	35 442.46 €	À REPORTER
21533	RÉSEAUX CABLÉS	4 000.00 €	0.00 €	4 000.00 €	À REPORTER
21538	AUTRES RÉSEAUX (MISE EN DISCRÉTION RÉSEAUX FT ET EP)	75 000.00 €	0.00 €	75 000.00 €	À REPORTER
2158	AUTRES INSTALLATIONS, MATÉRIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	1 600.00 €	0.00 €	1 600.00 €	À REPORTER
2168	AUTRES COLLECTIONS ET ŒUVRES D'ART	5 000.00 €	0.00 €	5 000.00 €	À REPORTER
2182	MATÉRIEL DE TRANSPORT	1 600.00 €	0.00 €	1 600.00 €	À REPORTER
2183	MATÉRIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	3 000.00 €	1 895.66 €	1 104.34 €	À REPORTER
2184	MOBILIER	4 000.00 €	0.00 €	4 000.00 €	À REPORTER
261	TITRES DE PARTICIPATION (SYNDICATS)	53 500.00 €	8 919.00 €	44 581.00 €	À REPORTER
TOTAL				361 460.49 €	À REPORTER

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces reports de crédits et les affecte à la gestion 2010.

Résultat du vote : Pour = 9 / Contre = 0 / Abstention = 0

Renouvellement de la convention d'Assistance Technique de l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT)

Le maire explique que la convention ATESAT qui lie la commune à la Direction Départementale de l'Équipement, se traduit par du conseil et une assistance dans les domaines de l'aménagement, de l'habitat, de la voirie et des ouvrages d'art. Cette convention arrive à échéance et il convient de la renouveler afin de continuer à bénéficier de ce service. Pour mémoire, coût ATESAT 2009 = 114 €.

Le maire présente au conseil municipal le projet de convention.

Où l'exposé du maire, le conseil municipal, à l'unanimité, demande à bénéficier de l'ATESAT à compter du 1^{er} janvier 2010, approuve le projet de convention et autorise le maire à signer la convention.

Résultat du vote : Pour = 9 / Contre = 0 / Abstention = 0

Modification du tracé du chemin communal n°109 de Moïlles au Périès - parcelle B 153

Le conseil municipal est d'accord pour modifier et régulariser le tracé du chemin communal n°109 de Moïlles au Périès au niveau de la parcelle B 153 comme indiqué sur le plan de M. Patrick CHABERT, géomètre expert, daté du 6 janvier 2010. Résultat du vote : Pour = 9 / Contre = 0 / Abstention = 0

18h20 : Arrivée de Mme Evelyne CHARLES.

Carte communale et schéma d'assainissement - Le conseil municipal est d'accord pour lancer la procédure de création d'une carte communale et d'un schéma d'assainissement.

Subvention Haïti - Le maire soumet au conseil municipal le vote d'une subvention à une association s'occupant des sinistrés d'Haïti. Après débat, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas accorder de subvention.

Demande de soutien à l'association ARAH (Association de Recherches Archéologiques et Historiques) dans son projet de reconstituer un village du moyen âge de la Sogne (commune d'Aujac)

Le maire informe le conseil municipal du courrier du 31 janvier 2010 de M. Frédéric DUSSAUD, président de l'ARAH. Après débat, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas donner suite à la demande de cette association.

Adhésion 2010 à l'Office de Tourisme des Hautes Cévennes - Le maire informe le conseil municipal de l'opportunité d'adhérer à l'office de tourisme afin de bénéficier d'une publicité supplémentaire concernant notamment la piscine municipale de Concoules. Adhésion 2010 + parution sur les deux sites internet + encart publicitaire dans la plaquette papier = 50 €. Après débat, le conseil municipal est d'accord à l'unanimité pour adhérer à l'Office de Tourisme des Hautes Cévennes. Résultat du vote : Pour = 10 / Contre = 0 / Abstention = 0

18h45 : Départ temporaire de M. Christophe MARTIN

Travaux d'un mur au niveau du parking de la salle polyvalente

Le maire explique au conseil municipal qu'il convient de faire réaliser un mur en prolongement de celui déjà réalisé par l'entreprise ROMIEU. Le maire informe le conseil que cette entreprise propose d'effectuer ces travaux aux mêmes tarifs que les travaux précédents. Le maire propose au conseil municipal de choisir l'entreprise ROMIEU pour réaliser ce mur. Le conseil municipal est d'accord. Résultat du vote : Pour = 9 / Contre = 0 / Abstention = 0

Mise en discrétion réseau électrique - Le maire informe le conseil de la reprise des travaux par l'entreprise CEGELEC, interrompus par le mauvais temps. Il informe également du maintien de la 3^{ème} tranche des travaux, inscrite au programme du Syndicat Intercommunal d'Electrification 2010-2011.

Echange de terrain vers le local du pré de la fête avec M. DEGARDIN - Le maire informe le conseil de l'avancement de ce projet qui devrait être transmis au notaire Maître BOUAZIZ SANIAL, d'ici peu.

Sentiers - Le maire indique que le balisage est prévu d'ici fin mai.

Alimentation en eau - Le maire informe le conseil de la réunion avec la commune de PONTEILS et le Centre Hospitalier concernant un projet d'alimentation en eau et indique la poursuite de l'étude de ce projet.

Déploiement du réseau alternatif d'accès à Haut Débit Internet par la voie hertzienne via le Syndicat Mixte du Pays des Cévennes (maître d'ouvrage) et Escot-Meshnet (maître d'œuvre)

Le maire informe le conseil municipal que l'installation des équipements nécessaires à la réception d'internet haut débit sur la commune se poursuit (Banlève, Pijalar). Les offres d'abonnement devraient être proposées aux particuliers d'ici fin mars. Une réunion d'information aura lieu. Le maire informe le conseil que l'implantation d'un poteau à La Banlève fait l'objet d'une réclamation d'un riverain. Le maire indique qu'il soutiendra ce particulier dans sa demande de déplacer l'ouvrage afin de subir le moins de nuisance possible.

19h10 : Retour de M. Christophe MARTIN

Piscine municipale - Le 1^{er} adjoint, M. Jean-Marie MALAVAL propose au conseil de fixer l'ouverture de la piscine municipale au samedi 19 juin 2010, avec :

⇒ Ouverture au public : - Samedis 19 et 26 juin, dimanches 20 et 27 juin, mercredis 23 et 30 juin
- Puis du 1^{er} juillet au 29 août

⇒ Ouverture aux scolaires : - les lundis, mardis, jeudis et vendredis du 19 juin au 2 juillet

Il indique que l'association Concoules Animation prend à sa charge le coût du maître nageur pour la période ouverte aux scolaires. Le conseil est d'accord. Résultat du vote : Pour = 9 / Contre = 0 / Abstention = 0

Le Maire, M. René PRADEN.